REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PORTO-NOVO, le I2 MAI I962.-

J.O.R.D

DECRET N°62- 215/PR.SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°62/PR. du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey;

D É C R Ê T E :

ARTICLE 1er.- Mr. Michel AHOUANMENOU, Ministre de l'Education Nationale et de la Culture assurera l'intérim du Département de la Fonction Publique pendant l'absence de Mr. OKÈ ASSOGBA Ministre d'Etat chargé de la Fonction Publique.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Pour le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE absent,
Le Vice-Président de la République,

S.M.APITHY

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	13
J.O.R.D.	1